

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 16 septembre 2026

modifiant l'arrêté du 26 août 2026 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture

NOR : MICB2623710A

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 26 août 2026 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 août 2026 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – Le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture, ouverts au titre de l'année 2026, est fixé à 18.

« Ces postes sont répartis de la manière suivante :

« 1^o Concours externe : 11 postes ;

« 2^o Concours interne : 7 postes. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 septembre 2026.

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service des ressources humaines,

H. SZARZYNSKI